Bourg-en-Bresse P. 17

Vente de colis mystère : « Comme un jeu, l'adrénaline en plus »

LE PROGRÈS



Bourg - Bresse - Val-de-Saône nord | 01C Vendredi 28 mars 2025

1,60€



438984200

Bresse

Ce village va-t-il devoir détruire ses ralentisseurs ?



L'association Pour une mobilité sereine et durable va engager la responsabilité de ce village bressan dans l'accident d'un cycliste survenu en septembre dernier. Celui-ci avait été gravement blessé après une chute en roulant sur un ralentisseur de type « coussin lyonnais », jugé non homologué. Le maire (photo) de cette commune « tombe des nues ». Photo C. Aulaz Page 10

Rugby - Nationale P. 37
L'US Bressane
va tenter de
résister à la furia
narbonnaise



Photo Pierre-Yves Royet

Cahier Pour Sortir



Debeament Les nuages au cour d'une exposition au musée

tenement.
Les nuages au cœur d'une exposition au musée du Revermont

- LaBOUTIQUE | LE BIEN PUBLIC LE JOURNAL LE PROGRÉS -

Le support idéal pour réussir son année de CP

6,90€

64 pages

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX EN VENTE ÉGALEMENT SUR NOS BOUTIQUES EN LIGNE





Montcet

La commune devra-t-elle détruire ses ralentisseurs ?

C'est un combat de longue haleine que celui mené par l'association Pour une mobilité sereine et durable (PUMSD) contre les quelque 450 000 ralentisseurs qu'elle considère comme illégaux à travers le pays. Après Saint-Jean-le-Vieux en 2019, elle va engager la responsabilité du petit village bressan de Montcet dans l'accident d'un cycliste survenu en septembre dernier.

Is ont été déployés à l'origine dans un souci de prévention et de sécurité routière, pour lutter notamment contre les vitesses excessives dans les traversées d'agglomération. Il en existe différents types, chacun avec ses normes d'installation, du dos-d'âne au ralentisseur trapézoîdal, au coussin ou au plateau qui ne respectent pas toujours la réglementation.

« Des blessures parfois très importantes »

Et c'est ce que dénonce l'association nationale Pour une mobilité sereine et durable (PUMSD), à la faveur de dommages causés sur un véhicule ou, plus grave, lorsque l'atteinte est physique, qui sur un cycliste, qui sur un motard, de loin les usagers les plus vulnérables. « Depuis la fin du mois de Franck Tarpin, le maire de Montcet depuis 2020, sur les lieux

Franck Tarpin, le maire de Montcet depuis 2020, sur les lieux de l'accident, une zone 30 km/h située à la sortie du village. Photo Catherine Aulaz

juillet 2024, notre association a été saisie de sept dossiers concernant des accidents corporels causés par ces ralentisseurs illégaux, indique Thierry Modolo-Dominati. Ils concernent indistinctement les cyclistes comme les motards, les hommes comme les femmes, et provoquent des blessures parfois très importantes. »

Et le porte-parole de PUMSD d'énumérer le cas d'un cycliste de 26 ans, victime d'une fracture de la mâchoire, de la perte de ses dents et qui a dû se faire poser 26 points de suture au visage dans les Alpes-Maritimes; ou celui d'un motard en région parisienne, auquel on a dû poser 65 agrafes à la jambe après une chute provoquée par un ralentisseur...

Un précédent à Saint-Jean-le-Vieux

Créée en 2018, l'association compte aujourd'hui une centaine d'adhérents, qui lui font remonter à l'infini tous les équipements non conformes qu'ils repèrent à travers le pays. Dans l'Ain, elle s'était fait connaître il y a cinq ans en obtenant la condamnation par la juridiction administrative de la municipalité de Saint-Jean-le-Vieux. À l'époque, pour un automobiliste dont le véhicule avait été sérieusement endommagé au passage d'un ralentisseur installé sur la RD 36. À l'issue d'un bras de fer de quelques mois, la commune avait été condamnée en appel « à détruire ou remplacer » son ralentisseur de la route de Genève, dont la hauteur dépassait les 10 centimètres réglementaires.

L'association PUMSD mène depuis plus de dix ans la croisade contre les quelque 450 000 ouvrages « hors norme » qu'elle a recensés à travers tout le pays. Elle accompagne aujourd'hui la famille d'Alain Michel Cordier (lire ci-dessous), victime d'un accident survenu sur la RD45 à hauteur de Montcet le 24 septembre dernier, au passage d'un ralentisseur de type « coussin lyonnais » (c'est-à-dire en pierre, alors que le berlinois est en caoutchouc), « que personne ne s'est hasardé à homologuer », selon son porte-parole.

• Emmanuel Marquez

Pour une mobilité sereine et durable (PUMSD) : contact@pumsd.fr; 06.27.37.21.16

► Réaction

«Je tombe des nues » Franck Tarpin, maire de Montcet depuis 2020

« À ce jour, la commune n'a encore recu aucune mise en demeure », assure Franck Tarpin, le maire de Montcet, qui hérite de ce dossier. « Nous sommes dans cette attente, pour savoir ce qui nous est exactement reproché. Personnellement, je tombe des nues dans la mesure où je pense que cette installation est réglementaire. Ces ralentisseurs ont été posés il v a une dizaine d'années. La question de leur retrait a été évoquée en conseil municipal, dans la mesure où l'enrobé de la route doit être renouvelé prochainement. Outre le fait qu'il en coûterait 4 000 euros pour retirer chacun des trois ralentisseurs, ce qui représente une somme pour un village de 700 habitants comme le nôtre, il a finalement été convenu de les conserver. Car ils se trouvent à la sortie d'une courbe et en descente. Bien trop rapide, y compris par les cyclistes qui dépassent souvent la vitesse limitée à 30 km/h à cet endroit.»

Un cycliste aguerri et une « figure locale » à Péronnas

Le 24 septembre dernier, lors d'une sortie en individuel dont il est contumier, la vie d'Alain Michel Cordier, 69 ans, bascule. Sur un parcours qu'il connaît par cœur, il chute lourdement à hauteur du n° 290 de la route de Buellas à Montcet. Le vélo perd l'adhérence en franchissant le plan incliné d'un ralentisseur de type lyonnais (en pierre NDLR), dans une courbe et en descente, peu avant l'entrée du village. Alain Michel tombe sur le côté, sa tête heurte violemment l'asphalte, juste en dessous du casque. Un chauffeur routier qui le suit lui porte assistance avant d'alerter les secours. « Sans cette intervention, mon mari serait sans doute mort », reconnaît Cécilia, pleine de gratitude envers cet inconnu. « En cas de chute sans témoin, les conséquences auraient pu être bien plus dramatiques », confirme son fils Thibaut, 31 ans, médecin généraliste à Annecy.

Alain Michel est évacué vers le centre hospitalier de Bourgen-Bresse, victime de fractures multiples, du crâne (rocher), de la clavicule droite et de trois côtes. Aux urgences, les premiers bilans font état de saignements intracrâniens sans possibilité d'intervention chirurgicale. Le sexagénaire est placé en coma induit pendant une dizaine de jours. Après plusieurs jours de stabilité, lorsqu'il est décidé de le réveiller, une autre angoisse gagne ses proches : celle liée aux séquelles. Car Alain Michel se montre d'abord incapable de bouger une partie du



Alain Michel Cordier, ici en troisième position, lors d'une sortie qu'il affectionnait tant avec ses amis. Photo fournie

corps, de parler de manière cohérente et même de reconnaître les membres de sa famille. Il n'a littéralement aucun souvenir, ni de l'accident, ni de qui il est. Petit à petit, son état s'améliore et après trois mois d'hospitalisation, il quittee le service de neurologie pour celui des soins de suite et de réadaptation (SSR). Il contracte alors le Covid et développe une difficulté respiratoire inhabituelle. Des symptômes qui vont en s'aggravant jusqu'à une consultation ORL le 10 mars dernier et une intervention

chirurgicale trois jours plus tard afin de libérer ses voies respiratoires hautes par l'ablation d'une corde vocale. À ce jour, Alain Michel souffre de troubles importants, certains irréversibles, de l'élocution, de la déglutition, de l'humeur, de la mémoire, de l'attention, etc. « Sa vie de retraité actif en bonne santé est terminée », regrette son fils au nom de la famille. « Il ne fera plus de sport, ne participera plus à la vie politique locale, n'aidera plus ses amis, sa famille [...]. » Aujourd'hui, l'élu d'opposition au conseil municipal de Péronnas poursuit sa convalescence à domicile et s'en tient à quelques promenades autour de la maison. « Courtes », précise son épouse, « car il fatigue très vite ».

• E. M.